

SANTE

Des médecins généralistes « harcelés » par la Sécu portent plainte

Le syndicat de médecins Union généraliste (UG) a saisi hier la justice de huit plaintes pour «abus de droit» visant certaines caisses d'assurance maladie. Il dénonce un «harcèlement» dont les généralistes seraient victimes.

Julien Coudrot | RMC.fr | 17/09/2010

Ce « harcèlement » se traduirait par un excès de zèle dans les contrôles, par des sanctions injustifiées, et enfin par « les pouvoirs exorbitants » des directeurs de caisse d'assurance maladie.

L'affaire qui a mis le feu aux poudres est celle d'un généraliste en congé de longue maladie qui avait laissé sa carte professionnelle à son remplaçant, dans le lecteur de carte vitale de son cabinet. Il pensait ainsi permettre à ses patients d'être remboursés plus rapidement et leur éviter des démarches supplémentaires. Problème : c'est illégal. Même si la caisse d'assurance maladie n'a subi aucun préjudice, elle réclame aujourd'hui 80 000 euros d'honoraires au médecin. Le syndicat pointe du doigt ce type d'injustices et d'acharnement dont seraient victimes certains. Récemment, deux médecins placés en garde à vue pour escroquerie ont vu leur cabinet perquisitionné pour finalement ne jamais être inquiétés.

Union généraliste rappelle enfin un chiffre : chez les médecins généralistes, le taux de suicide est 2 fois supérieur à la moyenne nationale.

« Les médecins généralistes sont considérés comme des délinquants »

Jean-Paul Hamont, co-président du syndicat Union Généraliste, s'explique sur *RMC* : « *La Caisse d'Assurance Maladie peut vous*

reprocher de prescrire trop d'arrêts de travail, trop de transports en ambulance... La loi permet d'être poursuivi sur tout. Et les directeurs de Caisse ne s'en privent pas. Les médecins généralistes sont considérés comme des délinquants. On attaque les directeurs de CPAM pour leur montrer que le temps de l'impunité est terminé. »

« Un souci de santé publique »

Michel Regereau, président de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), se défend : *« La caisse d'Assurance Maladie a un certain nombre d'objectifs d'amélioration de la qualité et d'égalité des prescriptions des professionnels. Nous avons construit des profils types et ceux qui en sont trop éloignés, on va les voir... Notre souci est un souci de santé publique. »*

« On vous juge sur un chiffre »

Jérémy Caudin, médecin généraliste à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), a été sanctionné par la Caisse d'Assurance Maladie, qui lui reproche de faire trop de prescriptions de kinésithérapie. Jérémy Gaudin est pourtant spécialisé en médecine du sport. Il raconte : *« J'ai expliqué pourquoi j'en faisais autant. Si je faisais 4 fois plus de kiné, c'est peut-être parce que je voyais 8 fois plus de sportifs. Je suis venu avec mon ordinateur et tous mes dossiers. Ils n'ont même pas voulu les voir. Vous passez devant la commission des pénalités qui vous donne raison à l'unanimité. Le problème c'est que cette commission n'a qu'un rôle consultatif et on vous met aussitôt sous entente préalable. C'est-à-dire que toutes mes ordonnances vont être contrôlées par le médecin conseil. On ne nous juge pas sur un résultat mais sur un chiffre. C'est complètement absurde. »*